«Libreval, ci-devant Saint Antonin»

Par Jean-Baptiste Fol

Saint Antonin Noble Val, très ancienne ville, a eu sur de longues périodes différentes dénominations : Nobilis Valis, Condat, Saint Antonin de Rouergue, Saint Antonin tout court... mais aussi, sur une très courte période : Libreval.

Libreval, nom très évocateur, adopté pendant la Révolution Française fut une tocade qui ne dura qu'une année, du 29 mars 1794 au 7 avril 1795. Une bravade en quelque sorte, issue sans doute des fièvres anticléricales communiquées par la Montagne parisienne, et qui s'est apaisée dès le Directoire, pour finir par disparaître, aussi rapidement qu'elle était survenue. Quelques agités révolutionnaires auxquels il aurait temporairement fallu céder, avant que la ville ne revienne à la raison. Dans nos campagnes, les gens au fond ont toujours aimé leurs églises et leurs saints, et toujours préféré l'ordre et la tranquillité aux effervescences parisiennes.

« Les documents municipaux se font très rarement l'écho des événements nationaux sauf si ces derniers ont dérangé les habitudes, perturbé le «repos public» ou, au contraire, rétabli «l'ordre et la tranquillité» », nous explique Georges Julien[1]. Certes, avec la Révolution, *« un nouvel état d'esprit s'est développé et beaucoup n'acceptent plus l'ordre établi, ou les décisions prises par les responsables »*. Mais ces responsables, en conséquence, agissent en sorte de « ne point donner ombrage à certains esprits turbulents qui pourroient exciter des troubles ».

Ainsi par exemple, les premières élections libres de Saint Antonin sont perturbées par l'irruption dans la salle du Conseil d'un dénommé Querles, « *son bonnet sur la tête, en chemise sauf d'un petit gilet sans manches, débraillé et dans un état le plus indécent* », accompagné de toute une bande d'individus, et qui « a demandé d'un ton haut » que le suffrage universel soit mis en place. Les élections eurent lieu, mais la population démontra qu'elle restait attachée à ses notables traditionnels, puisqu'un seul des quatre consuls élus (dorénavant appelés officiers communaux)

sort du peuple des artisans, les trois autres sont des consuls reconduits. Les responsables feignent de céder, mais conservent le contrôle en garantissant l'ordre et la tranquillité.

Il en va sans doute de même avec Libreval. La caractéristique éphémère de l'histoire du nom « Libreval » serait le reflet de la fondamentale inertie traditionnelle des campagnes.

A moins qu'il ne s'agisse d'une histoire, plus complexe qu'elle ne le semble. C'est de cette histoire que j'aimerais faire l'esquisse[2]. Pourquoi avoir choisi ce nom, et pourquoi l'avoir ensuite abandonné ? Cette histoire s'articule sur trois dates principales : le 1er novembre 1793 date de la proclamation, le 29 mars 1794 date de l'application, et le 7 avril date de la disparition de Libreval. Un rapport historique suffit à expliciter le début de l'aventure, mais la fin ne s'aurait être éclaircie sans une véritable enquête.

1793 est l'année de la montée en puissance de Robespierre. La Révolution se radicalise à Paris avec la création du Comité de salut public en avril et la Terreur mise à l'ordre du jour en septembre. Mais la contestation se radicalise aussi, particulièrement dans les provinces : en février, pour répondre aux menaces extérieures, la Convention vote la levée en masse. Aussitôt des émeutes éclatent à Rouen, Amiens et Montargis, suivies par le soulèvement de la Vendée, puis de Lyon en mai, et de Toulon en août qui se donne aux britanniques...

Saint Antonin est en proie à de grandes difficultés : la levée en masse a privé la ville de nombreux jeunes hommes et semble passablement désorganisé. Le Conseil[3] étudie constamment des demandes de dérogation afin d'échapper à la conscription, faisant valoir qu'un fils est indispensable aux travaux à la ferme ou au bon fonctionnement d'un atelier. L'hiver approche et la situation alimentaire ne s'est toujours pas améliorée depuis des années : la disette menace toujours, près d'un cinquième de la population ne mange pas à sa faim et le rationnement est organisé par un indispensable Comité de subsistance.

C'est le 16 octobre que la Convention nationale publie un décret invitant les communes ayant des noms pouvant rappeler des

souvenirs de l'ancien régime à changer de nom. Dès le 1er novembre, deux émissaires de la Société populaire[4] de Saint Antonin se présentent au Conseil général de la commune pour demander le changement de nom. La dite société en a débattu la veille, soit quinze jours après la promulgation. Quinze jours, voyage et débat compris, c'est peu, surtout à l'époque.

Il n'est pas rare que des décrets ou des courriers venant de la capitale mettent plus de quinze jours à parvenir au Conseil, qui régulièrement s'excuse des délais de réponse ou des retards d'application que son éloignement de la capitale lui fait subir. La Société populaire de Saint Antonin devait donc être sur la brèche quant à cette question de la dénomination. A noter que ce n'est pas la foule hirsute qui fait irruption, comme en septembre 1789, mais une délégation de deux hommes « *dûment admise aux honneurs de la séance* ». Pourtant la ville avait d'autres sujets de préoccupation apparemment plus impérieux comme le désordre et la faim. Ce qui est à l'ordre du jour du Conseil général ce 1er novembre, c'est justement la réorganisation du Comité de subsistance; il y a urgence avec l'arrivée du froid. Pourtant, elle est aussitôt reléguée en second point, passant après l'urgence de décréter le changement de nom de la ville.

Comment comprendre une telle implication pour une question qui semble purement symbolique et très éloignée des préoccupations d'ordre et de tranquillité qui selon Georges Julien caractérisent la période révolutionnaire à Saint Antonin ? C'est peut être que la commune ne fait pas que subir « les échos » de la capitale, mais est profondément impliquée dans le mouvement révolutionnaire. Il y a durant cette période quelques preuves de cet engagement profond des habitants de la commune dans l'actualité : des anticipations sur les avancées parisiennes par exemple ! Le 6 octobre, c'est par « les plus vifs applaudissements » qu'est saluée la décision du Conseil « devançant l'exécution des lois qui vont paraître sur l'organisation de l'instruction publique ». Autre cas, dès le 22 novembre, le Conseil adopte le calendrier de Fabre d'Eglantine, qui ne sera publié par la Convention que le 24 du même mois, soit deux jours plus tard. Ce sont des engagements symboliques et profonds, alors même que la situation sociale est tragique.

Revenons à ce jour de novembre :

Le vendredi premier novembre milsept cent quatrevingt-treize, l'an second de la république, séance publique du soir, à Saint Antonin, dans la maison-commune, le conseil-général permanent assemblé, présents Cantarel commissaire maire, Saremezane, Penavaire, Coste, Albrespy commissaires civils exerçant fonctions municipales, Valette commissaire procureur de la commune, Penavaire, Chabrierou ainé, Bromet, La Sausse, Latache, Ricard, Solomiac Notables et Berry Secrétaire-greffier.
Une députation de deux membres de la société populaire se présente et prie le conseil-général d'adhérer à l'arrêté de la dite société pris le jour d'hier concernant le changement de nomination de la présente ville et commune.
La députation est admise aux honneurs de la séance.
Et délibérant sur la pétition de la susdite société populaire, le procureur de la commune entendu, le conseil général arrête unanimement ce qui suit :

art. 1er

Lecture faite de l'arrêté du jour d'hier de la société populaire séante en la présente ville, concernant le changement de nom de cette commune le conseil, applaudissant au civisme qui l'a dicté, l'approuve et y adhère en tant que de besoin.

art. 2

En conséquence le conseil adopte le nom Libreval proposé par la société populaire, à la place de celui, Saint Antonin que porte actuellement la présente ville en commune, comme le nouveau nom étant analogue à l'énergie républicaine dont les citoyens de l'endroit sont animés depuis le commencement de la révolution, et attendu que l'ancien est inconvenant, superstitieux, ou du moins insignifiant [...]

Comment caractériser l'esprit dans lequel a été pris le changement de dénomination ? Antimonarchisme et anticléricalisme affiché, certes, mais il faut retenir en particulier que cet état d'esprit est profond et partagé. « La députation [de la société populaire] est admise aux honneurs de la séance », le conseil « applaudissant au civisme » de la démarche et la votant « unanimement ». Non pas l'irruption de quelques agités qui contraignent les responsables, mais l'expression de « l'énergie

républicaine dont les citoyens de l'endroit sont animés depuis le commencement de la révolution ». L'adhésion à la marche révolutionnaire n'est donc pas superficielle, instable et anarchique, due à l'opportunisme revanchard de quelques marginaux de la société. Elle est le fait d'une élite locale attentive et réactive à l'actualité parisienne, au point même de parfois la devancer.

Le Conseil applaudit et approuve à l'unanimité... est-ce à dire que toute l'élite de la commune adhère réellement avec un enthousiasme débordant à l'idée de changement de dénomination ? La chose n'est pas inconcevable : il faut se rappeler que la cité protestante, vaincue par le Roi en 1622, ne cessa pas pour autant de résister aux efforts d'unification religieux du royaume. Si l'unification religieuse fut imposée avec la révocation de l'Edit de Nantes (1685), la ville continua de s'opposer systématiquement au centralisme administratif de l'Etat en faisant valoir les droits de la commune, conférés depuis Saint Louis et confirmés par ses successeurs. Le Conseil s'opposa à maintes reprises par voies de justice aux décisions royales[5]. Le dernier procès prend fin en 1776. Le Conseil et les notables tenaient donc avec la Révolution leur revanche sur la centralisation royale.

Toutefois, cette unanimité proclamée reste étonnante. « C'est beau comme de l'Antique », mais il faut évidemment nuancer. La loi des Suspects a été votée en septembre, la France est en pleine Terreur, et Saint Antonin sans doute aussi. Les archives nous révèlent qu'en plus de l'organisation du rationnement ou de la délivrance de dérogations pour ne pas partir à la guerre, une des activités importantes du Conseil général de la commune à l'époque est l'attribution de certificats de civisme, certificats qui permettent beaucoup de chose, comme manger ou garder sa tête. Il vaut certainement mieux feindre l'adhésion que risquer de passer pour un ennemi de la Révolution. Choisir Libreval, c'est en quelque sorte fournir un certificat de civisme à toute la commune. Dans cette ambiance, on peut imaginer qu'une partie du Conseil n'a en fait suivi qu'à contrecœur, feignant l'adhésion pour ne pas risquer de s'opposer à une vague révolutionnaire potentiellement très dangereuse.

Un des indices de ces sourdes résistances apparaît peut être dans le fait que les actes communaux ne portent finalement

l'intitulé « Libreval » qu'à partir du 29 mars 1794, soit près de cinq mois plus tard ! Moins de quinze jours pour en débattre et créer un enthousiasme général, mais près de cinq mois pour simplement écrire « Libreval » ? Pourquoi un tel empressement suivi d'une telle inertie ? En fait, même s'il semble très plausible que l'unanimité soit partiellement feinte, ce ne sont pas des résistances internes qui semblent avoir freiné l'exécution de la décision. Ce sont plutôt des problématiques administratives qui ont retardé l'adoption du nouveau nom.

En effet, dès que la décision est prise, le procureur de la ville Lacombe est mandaté pour faire enregistrer le changement de dénomination auprès de la Convention Nationale, mais la chose semble plus complexe que prévue. Quinze jours plus tard - toujours le même empressement - le 17 novembre (27 Brumaire), Lacombe adresse une lettre au Conseil « dans laquelle sont les motifs qui ont empêché la commune de Saint Antonin de prendre définitivement le nom de Libreval ». Je n'ai pas jusqu'à ce jour eu accès à cette lettre, mais nous pouvons supputer son contenu. Saint Antonin n'est pas la seule commune à décider de changer de nom, et elle n'est pas la seule à avoir pensé à « Libreval ». Une idée que notre ville partage à l'époque avec de nombreuses autres, comme par exemple Saint Aman Montron dans le Cher, Saint Vallier dans la Drôme, Saint Cyr l'École dans les Yvelines ou Saint Mars Vieux Maison dans la Seine-et-Marne. Comment distinguer tous ces Libreval ? Le Conseil attend les directives, qu'il ne reçoit donc que le 29 mars (9 Germinal) par une « lettre du district du 6 du courant qui mentionne qu'une lettre du Comité de Salut Public recommande aux communes de mettre leur ancien nom avec le nouveau qu'elles auront adopté ».

Par conséquent, « le Conseil arrête que dorénavant il sera mis dans tous les actes, lettres, délibérations et expéditions de la municipalité, le nom de Libreval, nouvelle dénomination du Conseil général du 1er novembre (vieux style) avec celui de Saint Antonin qui est l'ancien nom ». La solution est donc trouvée : il faudra noter « Libreval, ci-devant Saint Antonin ». Cette fois-ci l'urgence et l'enthousiasme perceptible dans les délibérations du 1er novembre a disparu. Il ne s'agit que de l'article 10 de l'ordre du jour, passant après l'appel et l'absence non justifiée d'un officier

municipal[6], la dénonciation d'un suspect, la réorganisation de l'atelier de salpêtre, la planification nouvelle des foires et marchés, la réorganisation des boulangeries et de la subsistance, la non réquisition des bronzes des églises... Mais la chose est entendue, car s'il ne s'agit que du dixième point de l'ordre du jour, le Conseil s'ouvre avec la dénomination « Libreval ». Réalisé avant d'être définitivement acté. Par ailleurs la chose est sérieuse, car à la suite de l'article une longue parenthèse commente les raisons de la décision et du délai de réalisation.

Et donc, du 29 mars 1794 (9 Germinal) au 7 avril 1795 (20 germinal), nous fûmes officiellement à Libreval. Alors, que s'est-il passé le 7 avril ? En fait rien, il ne s'est rien passé, si ce n'est le retour subreptice de Saint Antonin et la disparition sans commentaire de Libreval. C'est peut-être cela le plus surprenant : après l'enthousiasme unanime de 1793, le silence total de 1795 et l'absence totale de la moindre ligne justifiant le retour à l'ancien nom. Il est vrai que, cinq mois plus tôt, le 1er novembre 1794 (11 Brumaire an 3) la Convention nationale a décrété que les conseils généraux peuvent décider que les communes reprennent leurs anciens noms. Le Conseil pouvait le décider, mais, pour autant que je le sache[7], il ne l'a pas décidé. Cela s'est fait, voilà tout.

L'histoire de la disparition du nom « Libreval » est sans histoire, ou du moins sans archives. Les membres du Conseil avaient-ils réalisé que la Révolution était encore plus centralisatrice que le pouvoir royal, et que l'affirmation d'une liberté communale était un non sens historique, voire une imprudente revendication ? Y avait-il conflit au sein du Conseil ? Une enquête minutieuse des actes du Conseil nous permettrait de faire un système d'hypothèses pour imaginer les rôles des divers membres de la municipalité dans cette affaire. On y devinerait des pros et des antis. Mais cela serait une étude longue et discutable qu'il n'est pas possible de mener ici.

Ce qui reste amusant, c'est de constater que le retour du nom « Saint Antonin » est totalement obscur. Les débats à l'ancien Hôtel de ville devaient à l'époque être très animés, les personnalités nombreuses et les arguments profonds. Par ailleurs, l'actualité de la Révolution n'a pas été qu'une histoire parisienne, mais qu'elle s'est déroulée simultanément en province, même si elle s'y est faite

avec moins d'écho. Nous savons pourquoi nos ancêtres ont choisi de s'appeler Libreval, mais serons nous, un jour, pourquoi on a décidé de reprendre le nom de Saint Antonin ?

(1) Georges Julien, L'année 1789 à Saint Antonin, Société des Amis du Vieux Saint Antonin, 1988, p.21

(2) Je dis bien "l'esquisse", car je n'ai passé que quelques heures dans les archives, et je ne suis pas en capacité d'en faire l'histoire exhaustive. Celle-ci nécessiterait un travail bien plus important que celui que j'ai eu le loisir de faire jusqu'à présent. Je m'appuie principalement sur le journal des délibérations du Conseil Général (Archives de la commune).

(3) Il s'agit du "Conseil général", composé des élus municipaux (en moyenne 8 ou 9 personnes dont le maire) et des notables élus (12 à 20 personnes). Ces personnes sont triées par ordre de suffrage. Auxquels il faut ajouter l'indéplaçable secrétaire-greffier, et le procureur de la commune (ou agent-général).

(4) Les sociétés populaires sont des clubs politiques créés dans de nombreuses villes de provinces en inspiration du club des Jacobins. Elles sont composées par les citoyens actifs, c'est-à-dire ceux qui payent un certain seuil d'impôts directs. Il s'agit donc de la quasi totalité des gens de poids sur la commune. C'est de cette société que sont en général issus les membres des différents comités et conseils qui organisent la vie politique. Il serait intéressant de fouiller plus avant l'histoire de la société populaire de Saint Antonin, mais à ce jour, je n'en ai pas eu le loisir.

(5) Cf. les publications de Jean Donat, ou "Les grandes lignes de l'histoire de Saint Antonin", Guide illustré, 2004, pp.52-71.

(6) Lors de la séance précédente (2 Germinal), le Conseil décrète que "de suite qu'un membre du conseil aura été absent, qu'il sera regardé comme suspect". Le 9 Germinal, Jean Bernard Rauzet dit Lagasset, notable, est absent, pourtant il n'est pas suspecté. C'est un dénommé André Andrieu dit Jaboul, garçon meunier qui est déclaré suspect.

(7) Je rappelle qu'il ne s'agit que d'une ébauche d'histoire, étant donné que je n'ai passé que quelques heures avec les archives. Beaucoup de détails importants ont pu m'échapper.